

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 20 juin 2012

COMPTE RENDU**1-Réactualisation des diverses locations et tarification :**

☛ **MONTANT DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2012** suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2011 (indice de la consommation) soit + 2.11%, ancien indice : 119.17 - nouvel indice 121.68:

Le Maire demande au Conseil de réactualiser les loyers suivant le nouvel indice INSEE, soit 121.68 :

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE			
LGT 1- LAPERT Rose	446.58	17.86	464.44
LGT 2- LEDUEY Nicolas	580.29	23.21	603.50
LGT -3 SOW Linda	576.89	23.07	599.96
LGT 4 CATINAULT Hélène	576.89	23.07	599.96
LGT 5- FIQUET Kévin	449.89	17.99	467.88
LGT 6 -CLERET Geneviève	446.58	17.94	464.52
LGT 7 -LEPILLER Virginie	471.11	18.84	489.95
LOGEMENTS « LA PANETIERE »			
RANNOU Delphine	456.58	18.26	474.84
CIMPOCA Daniela	451.80	18.07	469.87
ROUSSEAU Nicolas	571.95	22.87	594.82
LOGEMENT ECOLE			
DANIEL DIT ANDRIEU	552.25	22.09	574.34
LOGEMENT PARC BOISE			
LELIEVRE Dominique	513.33	20.53	533.86
LOGEMENTS 266 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 -JOUé Sabrina	423.70	16.94	440.64
LGT 2- BUREAU Laurent	288.82	11.55	300.37
STUDIO-TREMAUVILLE	146.09	5.84	151.93
LOGEMENTS 286 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 - DOUTRELEAU Jean-Luc	255.49	10.21	265.70
Annexe-DOUTRELEAU Jean-luc	48.21	1.92	50.13
LGT 2 - FONTAINE Jean-Yves	337.36	13.49	350.85
ARTISANS ZONE ARTISANALE		TVA 19.6%	
ACE	269.75	52.87	322.62

RENAUD Annick	86.31	16.92	103.23
JOIGNANT-TMC	319.37	62.60	381.97
EURO PIECES AUTO	365.65	71.67	437.32
CAVELIER André	336.64	65.98	402.62
CCCV à partir du 01/02/2013	1024.44	0	1024.44

Le Conseil après en avoir délibéré valide l'augmentation des locations et tarifications arrêtée à + 2,11 % suivant l'indice INSEE.

☞ TARIFICATION GARDERIE SCOLAIRE

DECIDE d'appliquer une augmentation sur le prix de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2012 comme suit :

Tarif à la journée :

1 demi-journée	1.55 €
1 journée	2.50 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

Tarif mensuel :

$\frac{1}{2}$ journée (un enfant)	18.30 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	16.50 €
1 journée (1 enfant)	28.10 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	25.20 €

☞ TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE de fixer le tarif de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2012, comme suit :

1 repas enfant : 2.85 €

1 repas adulte : 3.60 €

☞ TARIFICATION CENTRE AERE

Le conseil après en avoir délibéré, fixe les tarifs du Centre Aéré comme suit :

☞ 10 € par jour pour les enfants du canton de Valmont

☞ 12 € par jour pour les enfants extérieurs au canton

☞ TARIFICATION DROIT DE PECHE ET DE CHASSE

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE

POUR LE DROIT DE PECHE :

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 le tarif de pêche dans les étangs de la commune, au tarif suivant :

Habitants de Colleville	80.00 €	52€
Habitants hors Colleville	120.00 €	120 €
Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville	75.00 €	38 €
Membre actif des associations	75.00 €	38 €
A la journée	10.00 €	10 €
A la semaine	30.00 €	30 €

POUR LE DROIT DE CHASSE au 1er septembre 2012 200 € 200 €

⇨ **SALLE DES FETES :**

Le Maire demande au Conseil d'en délibérer suivant le tableau joint.

	Salle de la gare (80 pers. Maxi)	Salle polyvalente (160 pers. Maxi)	Foyer Kohli (40 pers. Maxi)
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	310 €	360 €	150€ (uniquement le midi)
2 repas le même jour	360 €	410 €	
2 jours de suite (week-end ou en semaine)	450 €	510 €	
Mise à disposition la veille du repas	50 €	50 €	
Couvert	1 €	1 €	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale	1/3 de la location totale	
Cautions de la salle (restitution si pas de dégradation)	450 €	550 €	
Cautions nettoyage de la salle (sera restituée si la salle rendue propre)	80 €	100 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée (sauf samedi, dimanche, et jour férié)	120 €	150 €	50 €

Le Conseil après en avoir délibéré

⇨ *Valide la tarification des salles et du foyer comme suit :*

⇨ *Autorise le Maire à appliquer une réduction de 35% aux Collevillais.*

2-Achat four et plaque pour la cantine

Le Maire présente au Conseil trois propositions dont l'estimation compris les travaux d'installation s'élève à 11.000€ et sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention .

Le Conseil après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

3-Remplacement de l'imprimante-fax

Proposition de remplacement par un multifonction à 550.00 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré

Donne son accord et autorise le Maire à procéder à cette acquisition.

4-Restitution partielle caution logement (Mme Sow Nina)

Proposition de restitution partielle de la caution en raison des dépenses de remise en état de l'appartement, à savoir :

Cautions = 533.14 € dépenses de réfection = 47.87 € à restituer = 485.27 €

Le Conseil après en avoir délibéré,

*Décide de rembourser partiellement la caution à Madame SOW Nina après remise en état de l'appartement, à savoir
Caution 533.14 € dépenses de réfection 47.87 € à restituer 485.27 €*

5-Décisions modificatives au BP

Chapitre 204 travaux inopinés pour 1595 € et pour une modification d'imputation de 114501 € dans les prévisions de budget.

6-Attribution logement communal (La Panetière)

Suite au départ de Mme Martin et son conjoint le Maire propose d'attribuer le logement à Monsieur BONVILLE qui vient d'être embauché à la sucrerie et sa compagne parents d'un enfant, à compter du 15 juillet 2012.

Le Conseil après en avoir délibéré , Décide d'attribuer le logement N° 3 de la panetière à Monsieur BONVILLE.

DECIDE d'attribuer à compter du 16 juillet 2012, le logement situé 2 Résidence à M BONVILLE Loïc et Melle PHILIPOT Soazic et fixe le prix du loyer mensuel suivant la convention signée avec l'état :

- *Type 5 surface utile 88.95 m²*
- *Montant du loyer mensuel révisable chaque année au 1^{er} juillet : 571.95 €*
- *Montant des charges mensuelles : 22.87 €*
- *Paiement mensuel à terme échu*
- *Caution 571.95 €*

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette location

7-Personnel (attribution primes)

-Le Maire propose la reconduction de la prime au Personnel, à l'exception de M Trémauville en CLD.

-Validation de l'embauche de 4 agents en CDD Saisonnier pour compléter l'équipe d'encadrement nécessaire au bon fonctionnement du centre aéré de juillet, rémunération à l'indice de base et avenant pour le personnel communal.

-de reconduire la prime aux agents communaux au même montant à l'exception de Monsieur Trémauville Christian n'ayant toujours pas repris le travail.

8-Formation BAFA (Mme Dufort)

Suite à la décision d'envoyer Mme Dufort à l'UFCV, pour la formation bafa, le Maire demande au Conseil de valider la prise en charge des frais soit 390 € et un reliquat de 12 € de pour Mme Cimpoça daniéla.

Le Conseil décide de prendre en charge les frais de formation Bafa de Madame CIMPOCA, soit 390 € et un reliquat de 12 €, pour une formation précédente.

9-Etude du remplacement du logiciel secrétariat (Horizon)

Le Maire, demande au Conseil de l'autoriser à procéder à une étude pour le remplacement du logiciel de la gestion communale plus performant et qui devra être mis en place pour le 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil autorise le Maire à réaliser cette étude.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de mettre quatre questions supplémentaires à l'ordre du jour :

Le Conseil donne son accord.

10-Enfouissement et éclairage public passage de la voie verte

Participation de la commune ; mise en souterrain 3409.58 ttc, éclairage public 1107.00 ttc dont tva à récupérer 1123.08 €.

Le Conseil après en avoir délibéré

DONNE son accord pour la réalisation de travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public allée de la voie verte quartier de la gare,

ACCEPTÉ la participation s'élevant pour la mise en souterrain à 3409.58 € TTC et pour l'éclairage public à 1107.00 € TTC soit un total de 4516.58 € TTC dont 1123.08 € de tva préfinancée.

RAPPELLE que des fourreaux ont été mis en place en prévision de l'enfouissement du réseau et de l'éclairage public.

11 -Bibliothèque

Validation des devis agencement :

☞ *Informatisation pour un montant de 7930,96 ht soit 9485,43 € ttc,*

☞ *Mobilier pour un montant de 14468.33 ht et de l'enseigne 304.92 ht soit 14773.25 ht ttc 17668.80 €*

☞ *Documents pour un montant de 2 440.43 € HT soit 2 918.75 €*

- L'ensemble étant subventionné à 70 %.

Le Conseil Décide de procéder à l'agencement de la bibliothèque et autorise le Maire à procéder à l'acquisition de ces matériels suivant les devis

12-CLOTURES

Le Maire présente au Conseil un devis s'élevant à la somme de 9.468.48 € HT et demande au Conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour prendre l'entreprise SARL Chevalier BTP multi services, 11 Bis Chemin de la Plaine, 76450, Clasville

VALIDE le devis s'élevant à 3068.48 € HT soit 3669.89 € TTC

13-REDEVANCE SCR

Le Maire demande au Conseil de valider la redevance de matériaux inertes, arrêtée comme suit ;

volume déposé soit 21000 M3 à 1.25 € l'unité soit un total de 26250 € net à mettre en recouvrement comme suit : 1^{er} juillet 10000 €, 1^{er} septembre 10000 € 1^{er} novembre 6250 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de recouvrer cette somme auprès de la SCR, en trois fois.

14-Questions diverses

☞ Réception de la bibliothèque,

Le conseil donne son accord. La date sera fixée ultérieurement

☞ Anniversaire de M Dechamps Adrien, centenaire le 6 septembre prochain,

Le conseil pour cet évènement charge la maire d'organiser une manifestation en l'honneur de M. DECHAMPS

☞ Le point sur l'esthétique de la façade de la sucrerie et le maintien ou non de la cheminée.

Le conseil prend acte

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.